



ENVIRONNEMENT – L'UNION FAIT LA FORCE



L'Union européenne a largement tenu les engagements qu'elle avait pris lors du protocole de Kyoto, traité international destiné à réduire les gaz à effet de serre, entré en vigueur le 16 février 2005. C'est ce qu'affirme le rapport annuel de la Commission européenne pour 2010. Lors de la signature de ce traité, le 11 décembre 1997, les quinze Etats membres s'étaient engagés à réduire de 8% leurs émissions sur la période 2008-2012 par rapport à 1990, année de référence. L'Europe s'est agrandie mais les objectifs sont restés les mêmes puisque les douze pays entrants entre 2004 et 2007, se sont eux aussi engagés sur le même pourcentage de réduction (à l'exception de Malte et Chypre).

Le site Europa annonce le chiffre très satisfaisant d'une baisse de 14,3% pour l'Union des 27 en 2008 par rapport à l'année de référence. Le rapport de la Commission laisse penser que si les Etats continuent d'appliquer leurs politiques d'engagement, notamment en matière de boisement et de reboisement, alors l'objectif pour 2020 aura de très grandes chances d'être réalisé, les Etats s'étant engagés à réduire de 20% les gaz à effet de serre, à cette date, par rapport à 1990.



CATASTROPHE

BOUES ROUGES EN HONGRIE



Le 4 octobre dernier, la Hongrie a été frappée par une catastrophe d'un nouveau genre : la marée rouge. Rouge, comme les tonnes de boues qui se sont déversées sur le petit village de Kolontar avant de contaminer toute la région pour finalement atteindre le Danube, menaçant Budapest mais également d'autres pays d'Europe centrale. Ces boues rouges résultent de l'extraction d'alumine qui entraîne des résidus hautement toxiques et corrosifs qui ont déjà fait neuf morts, cent cinquante blessés et dont les conséquences à long terme pourraient être dévastatrices pour la biodiversité et la qualité des eaux en Europe centrale, sans oublier le nuage toxique que les boues rouges pourraient causer en séchant. En France, il n'y a qu'une seule usine de ce type. Située à Gardanne dans les bouches du Rhône, elle est certifiée ISO 14001 mais n'est pas classée SEVESO. On peut néanmoins penser que les critères de classification SEVESO sont appelés à évoluer pour prendre en compte ce risque nouveau. En effet, ces critères se sont construits au fil du temps, à la suite des différentes catastrophes industrielles de ces dernières années (notamment Seveso en 1982 et Bâle en 1986). Toutefois la commission européenne est lente à réagir (dix ans pour la catastrophe de Bâle) et on peut craindre, là encore, un délai assez long pour la prise en compte de ce nouveau risque à l'échelle européenne.



MAREE NOIRE – LES FAUX PAS DE L'ADMINISTRATION OBAMA

Le 20 avril 2010, la plate forme DeepWater Horizon explosait, entraînant le rejet de millions de litres de pétrole dans le Golfe du Mexique. Cette marée noire est considérée comme la plus importante de l'histoire des Etats-Unis. Durant les mois qui ont suivi, et suite à plusieurs tentatives infructueuses d'endiguement de la fuite de pétrole, le gouvernement américain a dû faire face à la frustration croissante de l'opinion publique.



Des rapports rendus publics devant la commission nationale sur la marée noire le 6 octobre dernier, émettent des doutes sur la compétence et la franchise du gouvernement au regard de l'étendue de ce désastre écologique. Selon ces rapports, rédigés par des chercheurs, l'administration a dans un premier temps sous-estimé l'ampleur de la marée noire. Cette sous-estimation de la quantité de pétrole se déversant dans l'océan, est due, selon les auteurs, au fait que les gardes côtes n'ont fait que relayer les chiffres donnés par BP : selon les gardes côtes, il s'agissait de 1.000 barils de pétrole, alors que le secrétaire à l'Energie (Steven CHU) a estimé la fuite à 62.000 barils chaque jour. A la suite de la publication de ces rapports, la réponse de la Maison Blanche ne s'est pas fait attendre. Dans son communiqué, cette dernière déclare que « la réaction du gouvernement fédéral a été massive et immédiate » et que celui ci, dès le départ, avait évoqué la possibilité que la quantité de pétrole présente dans l'océan soit plus importante que ce qu'il avait été annoncé. Rappelons que le coût de cette tragédie écologique était évalué à 9,5 milliards d'euros au moment où était annoncé le colmatage définitif des puits.



OGM – LE BRAS DE FER



Les ministres de l'environnement des états membres de l'Union Européenne se sont rencontrés le 14 octobre lors d'une réunion organisée au Luxembourg. Ils ont, à cette occasion, examiné la proposition de la commission européenne relatives aux OGM, cette proposition visant à donner à chaque état membre le pouvoir d'autoriser, de restreindre, voire d'interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés sur leur territoire. Estimant que ce texte ne répondait pas aux exigences formulées deux ans auparavant, en particulier sur l'évaluation de l'impact écologique et socioéconomique des OGM, les ministres ont massivement rejeté la proposition. Ils ont ainsi dénoncé le déséquilibre économique qu'elle entraînerait, et mis l'accent sur la nécessité d'établir des critères plus fiables permettant une décision prise en toute connaissance de cause concernant la culture d'OGM. Actuellement, seuls deux OGM sont autorisés à la culture dans l'UE (l'application de cette autorisation étant suspendue dans plusieurs pays, dont la France), le maïs 810 de Monsanto, et la pomme de terre Amflora du groupe allemand BASF. Mais quinze autres plantes attendent une autorisation, d'où l'évident empressement de la commission subissant la pression de l'industrie, de lancer des propositions aux états membres. De plus John DALLI, le commissaire européen en charge de la santé à l'origine du texte, ne souhaite pas modifier sa proposition, refusant de prendre en considération le point de vue des ministres, ainsi que celui de nombreux citoyens de l'UE souhaitant suspendre les autorisations actuelles le temps de mettre en place un véritable système d'évaluation des risques. Le bras de fer ne fait donc que commencer.

**DECHETS**

Conseil d'Etat, 30 juin 2010, (n° 315980) – rejet :

Le Conseil d'Etat rejette la requête de l'association Greenpeace, et refuse d'annuler le décret du 3 mars 2008 imposant le retour des déchets issus des combustibles usés et des déchets radioactifs provenant de l'étranger après traitement. Selon le Conseil « les matières valorisables mentionnées par le décret sont des matières radioactives séparées lors du traitement au sens du même article L. 542-2-1 lesquelles, n'échappent à la qualification de déchets radioactifs et par là même à l'obligation de réexpédition que dans la mesure où il existe pour ces matières des perspectives d'utilisation ultérieure indiquées par les accords, d'autre part à supposer qu'à l'issue du délai fixé par ces accords, ces perspectives n'ont pas été réalisées, les matières en cause doivent alors être considérées comme des déchets radioactifs et par suite réexpédiées dans le pays d'origine [...] l'interdiction de stockage en France des déchets radioactifs issus du traitement de combustibles usés et de déchets radioactifs provenant de l'étranger ne concerne que les déchets directement issus des substances ayant fait l'objet de ce traitement et non ceux qui résultent de l'utilisation, par l'exploitant de ses propres installations de traitement ; les dispositions du décret ne méconnaissent donc pas l'article L. 542-2 du Code de l'environnement. »

INSTALLATIONS CLASSEES

Tribunal Administratif de Caen, 15 juillet 2010, (n°0902076)

Annulation d'un arrêté préfectoral autorisant provisoirement l'exploitation d'une porcherie. Selon le tribunal, une autorisation permettant la poursuite de l'exploitation d'une installation classée à titre provisoire doit obéir à 2 conditions:

- cette autorisation doit être fondée sur le motif d'intérêt général tiré des graves conséquences d'ordre économique ou social qui résulteraient d'une interruption dans le fonctionnement de celle-ci ;

- la poursuite de l'exploitation ne doit pas porter atteinte aux intérêts protégés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement.



La sensibilisation à la protection de la nature peut passer par l'art, comme nous le prouve ZENG FANZHI, artiste chinois mondialement connu. Il s'est inspiré des dommages provoqués par l'Homme sur l'environnement, pour réaliser ses dernières œuvres. Celles-ci sont exposées au Rokbund Art Museum, bâtiment historique de Shanghai. On y trouve de longues toiles (10 mètres) représentant des paysages en feu, barrées de branches tordues, derrière lesquelles sont représentés différents animaux.

Au dernier étage du musée, une autre œuvre retient l'attention du visiteur : une reproduction de deux défenses d'éléphant, rappelant qu'aujourd'hui de plus en plus d'espèces disparaissent. Pour l'artiste, l'objet de cette exposition est de faire passer un message de respect de l'environnement dans le plus grand pays consommateur d'énergie et premier pollueur mondial.

**DEBAT – NE PLUS FAIRE D'ENFANTS POUR SAUVER LA PLANETE ?**

Aujourd'hui, 4% des couples français décident, pour des raisons écologiques, de ne pas avoir d'enfants. En effet, ils jugent la procréation comme un acte égoïste, et les enfants comme des futures victimes de la surpopulation de la planète. Selon Théophile DE GIRAUD, philosophe français leader de ce mouvement, un enfant représente un élément pollueur « à l'impact bien plus conséquent qu'un pot d'échappement ».



De ce fait les militants du mouvement « No kids » estiment ainsi qu'il s'agit d'un sacrifice pour sauver la planète. Une enquête aurait par ailleurs révélé que 41% des français sondés s'estiment pour le fait de limiter les naissances. Cependant cette doctrine est beaucoup moins présente en France qu'elle ne l'est en Angleterre ou aux Etats-Unis. A cet égard il est à noter que 16% des anglais auraient recours à une vasectomie. Politiquement cette doctrine d'apparence radicale n'est pas encore soutenue, pourtant il se pourrait que les choses évoluent, si l'on considère la proposition du député vert Yves COCHET de supprimer les allocations familiales aux familles ayant plus de trois enfants afin d'inciter les gens à limiter les naissances. A l'heure où on a besoin d'enfants pour payer nos retraites, cela semble paradoxal...

**BIODIVERSITE – LA MIGRATION DES MORSSES**

Les morses du Pacifique sont les nouvelles victimes du réchauffement climatique. En effet, le 27 septembre 2010, les plages d'Alaska ont été le lieu de rencontre de plusieurs milliers de ces animaux, migrant pour trouver de la nourriture. La fonte des glaces étant de plus en plus visible, on peut faire aisément le lien entre ce phénomène incroyable et le manque de ressources nécessaires à leur survie et à celle des générations à venir.

Cet éloignement de leur habitat naturel met en danger les plus jeunes, qui sont les plus rudement mis à l'épreuve. Il se pourrait que les morses, à l'instar des ours polaires, se retrouvent bientôt sur la liste des espèces menacées.

**ETATS-UNIS – LA MAISON BLANCHE SE MET AU VERT**

Suite à sa rencontre avec des militants écologistes, le président Barack OBAMA a pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison blanche. Auparavant, des panneaux avaient déjà été installés en 1979, par Jimmy Carter pour fournir de l'eau chaude à la maison blanche. Ces derniers avaient ensuite été retirés par le président Ronald REAGAN, en 1985, afin de montrer que l'écologie n'était pas la voie qu'avait choisi les Etats-Unis. En 2000, Georges BUSH décida de remettre des panneaux thermiques sur la maison blanche, pour chauffer une piscine, ainsi qu'une partie du bâtiment.



OBAMA s'engage pour l'énergie renouvelable : Washington a déjà investi quatre-vingt milliards de dollars dans la production d'énergies renouvelables et l'augmentation de la capacité de production des « technologies vertes ». Il soutient également le développement des véhicules « propres » et des biocarburants et a même lancé un grand projet pour la construction d'un nouveau réseau électrique qui va créer de nombreux « emplois verts ».

Cette décision d'importance capitale annonce le début d'une campagne politique sur l'environnement et le solaire par le président OBAMA en 2011.